



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 17 décembre 2020 à 17h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 décembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

**Etaient absents :**

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	49
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Actes-Office, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

**Séance du jeudi 17 décembre 2020  
Délibération N° 2020/308  
Programme d'activation culturelle, patrimoniale et  
économique de la citadelle pour 2021**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20201217-2020\_308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

Affichage : 22/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Depuis 2014, la ville d'Ajaccio mène une réflexion en termes d'aménagement et de développement sur le périmètre du cœur de ville intégrant la citadelle et la ville génoise. Cette ambition pour le cœur de ville s'est concrétisée par la validation d'un traité de concession d'aménagement confié à la SPL AMETARRA par délibération n°2016/112 en date du 25 avril 2016. La citadelle MIOLLIS et la ville génoise font partie intégrante de ce traité de concession.

La volonté de la Ville est d'aménager et d'ouvrir la citadelle tout en la valorisant en tant que patrimoine exceptionnel du centre-ville.

Le conseil municipal du 26 Octobre 2020 a validé la gouvernance et la méthodologie du projet de la citadelle. Le principe d'un programme d'activation transitoire visant à ouvrir la citadelle, tester des programmations pour mieux les intégrer à terme et raconter la transformation des lieux a été acté.

Cette méthodologie qui existe déjà sur la réhabilitation de friches à Paris, Rennes ou Marseille a été totalement adaptée au site de la citadelle et au projet. Elle permet de restituer la citadelle aux ajacciens et de l'animer tout au long de cette phase chantier qui consiste à la préparation de la citadelle à sa mise en valeur : fouilles archéologiques, dépollution, accessibilité et mise en place des réseaux.

Pour que les ajacciens et les visiteurs s'approprient ce lieu dont ils sont privés depuis plusieurs siècles mais aussi pour expliquer la démarche de réhabilitation de la citadelle et les différentes étapes qui la constituent, le choix a été fait de nommer le projet.

En effet, attribuer une identité à un projet permet de le soumettre à l'acceptation sociale par l'appropriation du public. Le projet a ainsi une existence concrète.

Jusqu'ici, la Citadelle était un sujet qui relevait du rêve jamais atteint, son acquisition en juillet 2019 a laissé place à l'espérance mais aussi à bon nombre de questionnements. La concertation publique a permis de confirmer les attentes des ajacciens mais aussi l'engouement suscité par ce projet.

Le devenir de la Citadelle et les changements imaginés pour sa "réanimation" doivent donc être matérialisés pour être incarnés. Lieu vivant, réanimé, en train de se faire, en mouvement, évolutif...

Avec ce nom, nous souhaitons dire notre volonté de redonner vie à ce "mastodonte", quoi de plus évident alors que de s'écrier... « EN SEANCE »

Cette expression phonétiquement semblable au « EN SEANCE » crié lors des moments de liesse aux quatre coins de notre île résonne ainsi dans toute la Méditerranée. Il ne s'agit pas là de crier victoire mais de dire à chacun que notre citadelle est bel et bien vivante.

A présent, il vous est soumis une première proposition de programmation d'activation. Cette proposition sera bien évidemment évolutive, elle s'enrichira à chaque instant en fonction du projet mais aussi des retours que les ajacciens feront à l'issue du déroulement des actions.

Elle devra être adaptée dans sa configuration et son calendrier en fonction des conditions liées à la crise sanitaire, des exigences du site en matière de sécurité (incendie et accessibilité) et également des délais des procédures inhérentes aux sites inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

Cette programmation est établie pour répondre à la fois à l'animation culturelle et patrimoniale du lieu, à des besoins de connaissance scientifique et à des tests programmatiques. Le fil directeur est toujours « Nous racontons la citadelle, elle est aujourd'hui ouverte à tous ».

De la résidence de création au festival de l'été en passant par de simples promenades, il proposera des activités pour tous les âges, toutes les envies, toutes les curiosités.

Le principe de l'appel à projets est privilégié pour garantir une commande, une qualité de prestation, en cohérence avec le projet de la citadelle et la démarche. Des jurys de sélection ouverts à des personnalités extérieures seront mis en place pour chaque action. Les conventions de partenariat seront conclues sur la base de cahier des charges définis par la SPL AMETARRA.

Les préalables au programme d'activation sont :

- L'ouverture de la citadelle au public et sa sécurisation. Des diagnostics et des travaux sont prévus entre janvier et mai 2021.
- La réalisation d'une maison de la citadelle : lieu de découverte, de rencontres, d'échanges, il permet de transmettre des informations mais aussi de collecter des données, des avis, des projets... Il permettra de proposer des animations dans le cadre de la concertation.

Les propositions pour 2021 sont variées (voir document annexé) : une résidence de création sur l'idée de la prise d'assaut », des visites guidées, un concours photographique ouvert à tous, une programmation festive et récréative « L'été de la citadelle », un colloque « les assises de la citadelle », un programme jeune public...

La SPL et la Ville travaillent de concert pour établir les cahiers des charges et les modalités de consultation qui seront lancées par la SPL dans le cadre de la concession Cœur de Ville.

Trois appels à projets et deux conventions de partenariat sont proposés dès Janvier 2021 :

Un appel à projet pour une résidence de création d'arts visuels intitulée « Prise d'Assaut » : 55 000€

Un appel à projet pour une commande photographique : 20 000€ en partenariat avec le Centre Méditerranéen de la photographie (convention non onéreuse)

Un appel à projet pour une découverte nocturne de la citadelle : mise à disposition gratuite du site et redevance pour la concession d'aménagement Cœur de Ville

Une convention de partenariat avec l'école Sup Design pour un chantier école sur le thème du mobilier urbain innovant (convention non onéreuse).

Ce premier programme représente un budget prévisionnel global de 75 000 €. Des recherches de financement sont en cours. Le budget prévisionnel pour l'ouverture de la maison de la citadelle en 2021 est de 40 000 € (travaux, équipements, production, exposition).

Ces coûts sont intégrés au bilan prévisionnel de la concession d'aménagement.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** le nom du projet ;

**D'approuver** la proposition de programme d'activation annexée ;

**D'approuver** les 3 appels à projets et les 2 conventions de partenariat avec le Centre Méditerranéen de la photographie et l'école Sup Design ;  
**D'approuver** l'inscription de ces actions dans la concession d'aménagement du Cœur de Ville ;  
**D'autoriser** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu la délibération n°2020/255 du 27 Octobre 2020, validant le bilan de la concertation et la méthode de gouvernance du projet de la citadelle ;  
Vu la délibération n°2020/307 du 17 décembre 2020 présentant le Compte Rendu Annuel au Concédant 2019 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 17 décembre 2020,  
Vu les documents annexés ;

**APPROUVE**

- Le nom du projet ;
- la proposition de programme d'activation annexé ;
- les 3 appels à projets et les 2 conventions de partenariat avec le Centre Méditerranéen de la photographie et l'école Sup Design ;
- l'inscription de ces actions dans la concession d'aménagement du Cœur de Ville ;

**AUTORISE**

Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ;

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

